

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/41

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : **11**

Votants : **11**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATORZE NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/11/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Franck FOUILLAND

Délibération publiée le 16/11/2023

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. le Maire expose que face aux crises climatique et énergétique, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en mars 2023 donne des leviers d'action aux élus locaux. Les communes doivent identifier des zones « d'accélération » propices aux installations d'énergies renouvelables, afin de définir des zones prioritaires pour contribuer aux objectifs nationaux. En définissant des zones d'accélération dans la commune, les développeurs seront incités à se diriger vers ces zones, ils peuvent néanmoins initier des projets en dehors de ces zones.

Le conseil ouï l'exposé de son Maire, et DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de FIXER LES ZONES D'ACCÉLÉRATION POSSIBLES de la production d'énergies renouvelables suivantes :

- Production d'énergie solaire par pose de **panneaux photovoltaïques uniquement sur les toitures** des bâtiments sur l'ensemble du territoire communal.
- Production d'énergie solaire par pose d'**ombrières photovoltaïques sur les places de stationnement** sur l'ensemble du territoire communal.
- Production d'énergie thermique par **géothermie de surface** sur l'ensemble du territoire communal.
- Production de biogaz par processus de méthanisation par installation de **méthaniseur en zones agricoles** du territoire communal, et au-delà de 2 km de la zone du centre-bourg.
- Production d'énergie éolienne par pose d'**éolienne terrestre** située sur le territoire communal, uniquement au-delà de 2 km d'une habitation du territoire communal ou d'une commune voisine.

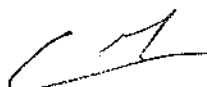
Le conseil DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents de FIXER LES ZONES D'EXCLUSION de la production d'énergies renouvelables suivantes :

- Production d'énergie solaire par pose de **panneaux photovoltaïques au sol en zones agricoles**.
- Production de biogaz par processus de méthanisation par installation de **méthaniseur à moins de 2 km de la zone du centre-bourg**.
- Production d'énergie éolienne par pose d'**éolienne terrestre à moins de 2 km d'une habitation du territoire communal ou d'une commune voisine**.

Le conseil donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'application de cette décision.

Fait à JARNOSSE, le 14 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Franck FOUILLAND

